

Annexe

La loi visée par cette demande constitue la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, c. T-8.1, ci-après « LTDE »), dont le texte est disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-8.1>.

Prenez note que la LTDE a fait l'objet de plusieurs modifications depuis son adoption en 1987. Toutefois, la version disponible à cette adresse Internet est une consolidation intégrant ces modifications, et présentant donc cette loi telle que présentement en vigueur.